

Département de l'Essonne
Commune de Sermaise



PLU

Plan Local d'Urbanisme



5.2

REGLEMENT GRAPHIQUE

(Centre-bourg et hameaux)



Document approuvé en Conseil Municipal
du 6 septembre 2018



Le Maire
Pascal JAVOURET



Limite de zone



Espaces Boisés Classés



Lisière de massif boisé de plus de 100



Zone inconstructible (8m de largeur)

